

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception 23/06/14	Dossier complet le N° d'enregistrement F01114P0085
	1. Intitulé du projet
Projet de construction mixte à MAI	SONS-ALFORT
2. Identi	fication du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire
2.1 Personne physique	
Nom	Prénom
2.2 Personne morale	
Dénomination ou raison sociale	BNP Paris Bas Immobilier Promotion résidentielle
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Florance Roose Hantzberg Directeur de programmes principal
RCS / SIRET   4   2   1     2   9   1     8   :	9 <sub>1</sub> 9 <sub>1</sub>  NANTERRE     Forme juridique s.A.
Joignez	à votre demande l'annexe obligatoire n°1
	des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et imensionnement correspondant du projet
N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Catégorie d'aménagement n°36 du tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'environne -ment	errain d'assiette de 14 147 m² soit 1,4 ha environ. urface de plancher totale créée : 33 032 m²
	4. Caractéristiques générales du projet
Doivent être annexées au présent formule	aire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet	and iso pieces enoneses a la robinque on ab formolaire
Nous envisageons un programme de 3	0 735m² de surface de plancher de logements/ résidence étudiante mmeuble ainsi que la création de places de parkings en sous-sol.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif la construction sur un ensemble de parcelle d'une opération mixte logements/commerces afin de re-dynamiser le quar -tier Blum/République, et répondre aux besoins en logements et activités de la commune de Maisons-Alfort. Cette opération se doit en outre de participer à la rénovation urbaine de la commune sur un terrain d'activités commerciales en reconversion.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet s'installe sur un terrain nécessitant une première étape de démolition des entrepôts à l'abandon présents sur place. La réalisation du projet se déroulera en 2 phases.

La première phase verra la construction de logements, commerces et d'une résidence étudiante. La seconde phase verra la construction du solde de logements prévus.

Le plan de masse selon phasage est disponible en annexe.

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet prévoit la construction de logements en accession, commerces en pied d'immeubles et d'une résidence étudiante.

Environ 580 logements seront construits dont 150 chambres dans la résidence étudiante.

Le commerce en pied d'immeuble comptera une surface utile d'environ 2  $300m^2$ .

Pour répondre aux besoins en stationnement de ce nouveau projet, seront édifiés sur 2 niveaux de sous-sol environ 580 places de parkings, soit une place par logement.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) adminis La décision de l'autorité administra dossier(s) d'autorisation(s). Permis de construire valant permis de Démoli CDAC	tive de l'Etat compétente en m	natière d'envira	a <b>-t-il soumis ?</b> onnement devra être jointe au <sub>l</sub>
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédur  Demande de permis de construire déposés p		rempli	
bernande de permis de constraire deposes p	our le maine à ouvrage		
4.5 Dimensions et caractéristiques du pr	oiet et superficie alchale (assiette) c	le l'opération - n	orácisar las unitás da masura utilicáa
	urs caractéristiques	le roperation - p	Valeur
Surface d'assiette (m²)	or saracionaliques	14	4 147m²
SDP créée totale logement(m²)		30	0 735 m²
SDP créée totale commerce et équipemer	nt public	2	297 m²
Hauteur du bâti (niveau)		н	lauteur Maximum R+3 à R+5
Infrastructure		2	niveaux de sous-sol maximum
Nombre de place de parking		58	80 places
4.6 Localisation du projet			
Adresse et commune(s) d'implantation  40-70, avenue de la République, 1-3, avenue Léon Blum, MAISONS-ALFORT - Val de Marne	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	d), 8°, 10°, 18°, Long °	
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi	on d'une installation ou d'un ouvro	ige existant ?	Oui Non X
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet	ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étu	de d'impact ?	Oui Non X
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été a			
			2.1 X
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un prograr			Oui Non A
Si oui, de quels projets se compose	le programme ?		

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. 9	Sensibil	lité env	ironnementale de la zone d'implantation envisagée									
5.1 Occupation des sols												
Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?  Actuellement la zone est occupée par de l'activité commerciale et une parcelle accueille un hangar désaffecté.												
Le P.L.U. destine les terrains du projet à une occupation urbaine classique: zone UA du règlement et du zonage.												
Ec. 1. 12.0. destine les terrains du projet à une occupation dibanie classique, zone on du regiernent et du zonage.												
Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme X												
concernés) réglementant l'oc	ccupat	ion de	s sols sur le lieu/tracé de votre projet ?									
Si oui, intitulé et date	P.L.U. de	MAISC	NS-ALFORT approuvé le 7 octobre 2010									
d'approbation :												
Précisez le ou les												
règlements applicables à la zone du projet												
la zono do projer												
Pour los rubriquos 220 à 270 lo	oulos	doour	nents ont-ils fait l'objet d'une évaluation									
environnementale?	oules	docur	Oui Non									
5.2 Enjeux environnementaux	dans	a zone	d'implantation envisagée :									
Complétez le tableau suivant	, par to	ous mo	yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet									
http://www.developpement-	durabl	e.gouv	<u>.fr/etude-impact</u>									
	1											
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?									
	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?									
Le projet se situe-t-il :  dans une zone naturelle d'intérêt écologique,	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?									
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de	Oul		Lequel/Laquelle ?									
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?									
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de	Oul		Lequel/Laquelle ?									
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de	Oul		Lequel/Laquelle ?									
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de	Oul		Lequel/Laquelle ?									
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	Oul	X	Lequel/Laquelle ?									
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de	Oui		Lequel/Laquelle ?									
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	Oul	X	Lequel/Laquelle ?									
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	Oul	X	Lequel/Laquelle ?									
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	Oui	X	Lequel/Laquelle ?									
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope?  en zone de montagne?		X	Lequel/Laquelle ?									
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	Oul	X	Lequel/Laquelle ?									
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope?  en zone de montagne?		X	Lequel/Laquelle ?									
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope?  en zone de montagne?		X	Lequel/Laquelle ?									
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope?  en zone de montagne?  sur le territoire d'une commune littorale?		X	Lequel/Laquelle ?									
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope?  en zone de montagne?  sur le territoire d'une commune littorale?		X	Lequel/Laquelle ?									
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope?  en zone de montagne?  sur le territoire d'une commune littorale?  dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale		X	Lequel/Laquelle ?									
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope?  en zone de montagne?  sur le territoire d'une commune littorale?		X	Lequel/Laquelle ?									
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope?  en zone de montagne?  sur le territoire d'une commune littorale?  dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc		X										
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope?  en zone de montagne?  sur le territoire d'une commune littorale?  dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional?		X X	Maisons-Alfort est couvert par le Plan de Prévention du Bruit du Val de Marne approuvé par le décret préfectoral n°2013/2362 le 26 Juillet 2013.									
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope?  en zone de montagne?  sur le territoire d'une commune littorale?  dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional?  sur un territoire couvert par un plan de prévention du		X X	Maisons-Alfort est couvert par le Plan de Prévention du Bruit du Val de Marne approuvé par le décret préfectoral n°2013/2362 le 26 juillet 2013. Les abords du site ne sont concernés par aucune zone de bruit critique ou "point noir" définis par ce PPBE. 2 axes entourant le site sont répetrofrés dans la "carte de bruit" du PPBE.									
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope?  en zone de montagne?  sur le territoire d'une commune littorale?  dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional?	Oui	X X	Maisons-Alfort est couvert par le Plan de Prévention du Bruit du Val de Marne approuvé par le décret préfectoral n°2013/2362 Le 26 Julielt 2013.									

La cartographie de ce plan est annexée à ce document.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?	X		Le site se trouve dans le périmètre de visibilité de 500 mètres autour du monument historique "Musée de la ville de Maisons-Alfort".
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques?  si oui, est-il prescrit ou	X		La commune est couverte par un Plan de Prévention des risques Inondation dont l'arrêté d'approbation a été signé par le préfet le 20 août 2009. La cartographie signale cependant que le site de projet n'est concerné par aucun aléa. Cette cartographie est jointe en annexe.
dans un site ou sur des sols pollués?	x		Des investigations ont été menées sur demande du maître d'ouvrage par la société spécialisée BURGEAP. Des impacts de pollutions ont été identifiés dans les sols du terrain de projet.  Un plan de gestion et des recommandations précises ont été formulées par BURGEAP.  Le dossier "pollution des sols", trop volumineux pour être joint en annexe, est disponible sur demande de l'autorité environnementale.
dans une zone de répartition des eaux ?	X		Le projet se situe dans la ZRE dite des "parties captives des nappes de l'albien et du néocomien" inscrite dans la liste figurant dans l'article R.211-71 du Code de l'Environnement (5. B : Systèmes aquifères, alinéa 5") et instauré par l'arrèté préfectoral "2009-1028 relatif à la mise à jour des zones de répartition des eaux du bassin Seine-Normandie".  Cependant, le projet n'aura aucun impact sur la nappe Albien-Néocomien puisqu'il n'est prévu aucun prélèvement dans cette nappe particulièrement profonde (plus de 600 m au droit du site).  L'arrèté ZRE est joint à ce document.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		X	
dans un site inscrit ou classé ?		x	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?		X	

#### 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

## **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		x	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		x	
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?	X		Les terres polluées seront évacuées vers une ISDI ou en filière spécialisée. Des recommandations ont été émises par le bureau spécialisé BURGEAP. Elles seront prises e compte par le maître d'ouvrage.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
Milleu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		x	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Le projet est concerné par le risque carrières. Des mesures seront prises, notamment d'un point de vue de la mécanique des bâtiments et fondations,afin de répondre à cette enjeu. La cartographie du PPRN est présente en annexe.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?  Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X X		Bruit durant la phase chantier, mais une charte organisera ce chantier afin d'en limiter les nuisances.  Durant la phase d'exploitation, les sources de bruit seront celles habituelles d'un quartier mixte logements/commerces.  Les nuisances sonores autour du site sont celles d'un milieu urbain dense.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		x	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X		Les vibrations engendrées seront limitées à la phase chantier. Elles seront maintenues par la charte chantier aux niveaux réglementaires.

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	x	x	Celles d'un milieu urbain dense:lampadaires et éclairages urbains.
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Les eaux usées seront évacuées par le réseau communautaire (CAVAM) et syndical (SIARE).
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Les déchet seront stockés dans des locaux construis dans le cadre du projet. Le tri sélectif sera mis en place. La collecte se fera par le syndicat intercommunal dédié.
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X		Le projet prévoit le renouvellement urbain d'une zone d'activité vers une occupation mixte logements, commerces.

Oui Non X Si ou	et identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ? Di, décrivez lesquelles :
8	
6.3 Les incidences du proje	t identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Y Y	ui, décrivez lesquels :
	7. Auto-évaluation (facultatif)
Au regard du formulaire rer qu'il devrait en être dispens	mpli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou é ? Expliquez pourquoi.
Ce projet s'insère dans un risque nouveau, il ne comp pour la topographie, la gé Le projet a pour but de re	cadre d'un renouvellement urbain du quartier Blum/Jaurès à MAISONS-ALFORT.  milieu urbain dense, classique de l'Île-de-France, et déjà bâti. Il ne crée pas de orte aucun danger pour la faune et la flore (pas de ZNIEFF ou NATURA 2000 à proximité) ologie, l'hydrologie ou l'hydrogéologie.  dynamiser le centre-ville de Maisons-Alfort, de renforcer la mixité fonctionnelle et territoire en cohérence avec le PLU de la ville.
architecturale, bâtie et e l'abandon ou non, des imme Pour accompagner la défini techniques sur les sujets	d'activité commerciale et un hangar désaffecté et vient donc améliorer la qualité nvironnementale du terrain en substituant à des hangars commerciaux et d'activité à ubles de qualité, durables et insérées dans le paysage. tion de son projet urbain, le maître d'ouvrage a commandé différentes études circulation et pollution (ces deux études, trop volumineuses pour être jointes en r demande de l'autorité environnementale).
architecturale, bâtie et e l'abandon ou non, des imme Pour accompagner la défini techniques sur les sujets annexe, sont disponible su  La question des sols pollu d'études préalables et les propositions issues de ces	d'activité commerciale et un hangar désaffecté et vient donc améliorer la qualité nvironnementale du terrain en substituant à des hangars commerciaux et d'activité à ubles de qualité, durables et insérées dans le paysage. tion de son projet urbain, le maître d'ouvrage a commandé différentes études circulation et pollution (ces deux études, trop volumineuses pour être jointes en
architecturale, bâtie et e l'abandon ou non, des imme Pour accompagner la défini techniques sur les sujets annexe, sont disponible su  La question des sols pollu d'études préalables et les propositions issues de ces	d'activité commerciale et un hangar désaffecté et vient donc améliorer la qualité nvironnementale du terrain en substituant à des hangars commerciaux et d'activité à ubles de qualité, durables et insérées dans le paysage.  tion de son projet urbain, le maître d'ouvrage a commandé différentes études circulation et pollution (ces deux études, trop volumineuses pour être jointes en r demande de l'autorité environnementale).  Més qui est la question environnementale principales liées à ce projet, a fait l'objet s réponses adéquates seront apportées par les maîtres d'ouvrage en s'appuyant sur les sétudes préalables. Ces études sont disponibles sur demande de votre part.

		n			

#### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
1	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
;	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
-	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	x

#### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

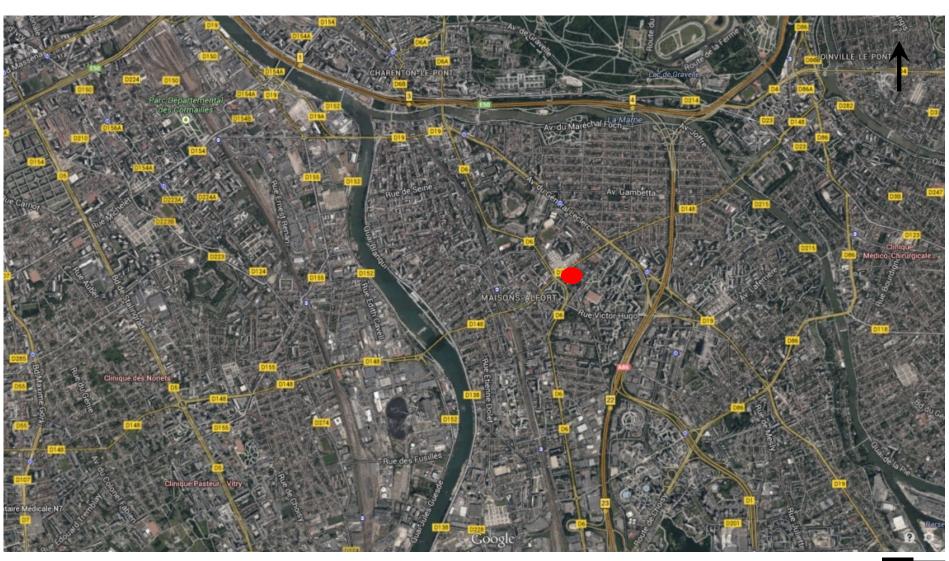
Objet	
nnexe 6 : Plan de phasage des travaux	
nnexe 7 : Localisation du risque inondation	
nnexe 8 : Cartographies du Plan de Prévention du Bruit 94	
nnexe 9 : Risques naturels et Arrêté "risque Plomb".	
nexe 10 : Arrêté Zone de Répartition des Eaux	
nexe 11 : Études techniques disponibles sur demande de l'autorité environnementale	

٧.										5	1	100	PI.			п			
ь.	Alle	n	м	п	а	А	m	17=	34	м	e	48	G.	т	T a	ч	ш	и	_
ш.						_		ш.		•		.80		ш		ш	•	ш	

Je certifie su	ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X
Fait à	Isry la Moulineaux	le, 19/06/2014

Signature

## Annexe 2 : Plan de situation



Localisation indicative du site

Source: Google- URBACONSEIL

500m

## Annexe 3.1: Le projet dans son environnement

Depuis l'avenue de la République - Photo 1



Depuis l'avenue Léon Blum - Photo 2



## Annexe 3.2 : situation des prises de vue



## Annexe 4 : Plan de masse



RUE DE LA REPUBLIQUE

PLAN DE MASSE DE PRINCIPE - ETUDE DU 28 MAI 2014

## Annexe 5 : Plan des abords du projet

